



**Doc. 14095**

21 juin 2016

## Les migrations sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes

### Proposition de résolution

déposée par Mme Elena CENTEMERO et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Les migrations peuvent avoir, dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, des conséquences des points de vue des droits de l'homme et de la non-discrimination. Cela concerne les femmes et les hommes, qu'ils soient des citoyens européens ou des étrangers cherchant refuge en Europe pour échapper aux guerres ou aux difficultés politiques ou économiques. Les femmes migrantes ou demandeuses d'asile ne sont pas visibles et sont uniquement mentionnées quand elles sont victimes de violences. Dans les familles de migrants et de demandeurs d'asile, les femmes ont souvent un statut inférieur à celui des hommes. Le plus souvent, c'est poussées par les hommes, et non à leur propre initiative, qu'elles émigrent, ce qui les rend moins heureuses de partir et moins disposées à s'intégrer dans un nouveau contexte. Les lois et réglementations sur l'accueil des migrants ciblent souvent l'homme et envisagent simplement la femme comme un membre de la famille associé au migrant. Cela peut renforcer l'idée que les femmes jouent simplement un rôle dans la famille, et non sur le marché du travail, ce qui peut limiter le type d'emplois auxquels elles ont accès, comme les tâches ménagères et la garde d'enfants. Il est également plus difficile aux demandeuses d'asile d'accéder au statut de réfugiée, car les persécutions qu'elles peuvent invoquer s'inscrivent souvent dans un cadre privé et sont plus difficilement reconnues comme justifiant l'octroi de ce statut.

L'Assemblée a maintes fois abordé la question des femmes migrantes. L'Assemblée devrait analyser la situation actuelle et suggérer des possibilités d'offrir aux femmes migrantes et demandeuses d'asile un accès au marché du travail, leur permettant ainsi de prendre leur destin en main et de modifier le partage des responsabilités au sein de la famille. Il faut également prendre en compte le rôle de ces femmes dans l'éducation et dans l'intégration des enfants ainsi que le problème des violences domestiques.

*Signé (voir au verso)*



Signé<sup>1</sup>:

CENTEMERO Elena, Italie, PPE/DC  
ALLAVENA Jean-Charles, Monaco, PPE/DC  
BONET Sílvia Eloísa, Andorre, SOC  
CORSINI Paolo, Italie, SOC  
GAMBARO Adele, Italie, ADLE  
GIRO Francesco Maria, Italie, PPE/DC  
GRØVAN Hans Fredrik, Norvège, PPE/DC  
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC  
JENSSEN Frank J., Norvège, PPE/DC  
LOGVYNSKYI Georgii, Ukraine, PPE/DC  
NÉMETH Zsolt, Hongrie, PPE/DC  
O'REILLY Joseph, Irlande, PPE/DC  
PALIHOVICI Liliana, République de Moldova, PPE/DC  
RAWERT Mechthild, Allemagne, SOC  
SCHOU Ingjerd, Norvège, PPE/DC  
ŠEPIĆ Senad, Bosnie-Herzégovine, PPE/DC  
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC  
THIÉRY Damien, Belgique, ADLE  
VERCAMER Stefaan, Belgique, PPE/DC  
YEMETS Leonid, Ukraine, PPE/DC  
ZALISCHUK Svitlana, Ukraine, PPE/DC

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe socialiste